

Dossier de Presse



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Mercredi 30 juin 2021
Maizières-lès-Vic



www.cc-saulnois.fr

INTERCOMMUNALITÉ - Rapporteur : Jérôme END

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) – Versement de la cotisation au titre de l'année 2021

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Rapporteur : Gérard MEYER

- Zone d'Activité Commerciale d'Amelécourt– Convention relative aux conditions de rejet des effluents du site vers le réseau d'assainissement de la commune de Château-Salins
- Dispositif « J'achète Moselle Sud » - Versement d'une subvention à l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre (AETS) pour le suivi et la gestion du dispositif

URBANISME ET HABITAT - Rapporteur : Thierry CHÂTEAUX

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) – Aide à la rénovation thermique des logements privés – Mise en oeuvre du programme « Habiter-Mieux » - Convention Année 2021
- Programme « Habiter-Mieux » - Versement de subventions
- Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle – Convention de mission – Année 2021

GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE - Rapporteur : Christophe ESSELIN

- Reprise des cartouches d'imprimante usagées des déchèteries – Convention entre la CCS et les LVL Proxi
- Lutte contre les dépôts sauvages – Convention de mise à disposition de pièges photographiques entre la CCS et les communes volontaires du territoire
- Dispositif « 400 jobs d'été » initié par le Département de la Moselle – Participation de la Communauté de Communes du Saulnois

ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES - Rapporteur : David BARTHÉLÉMY

- Festival de Fénétrange – Convention de partenariat entre la CCS et l'association « Festival de Fénétrange » - Versement d'une subvention – Année 2021
- Festival « Mi, Fa, Saulnois » - Convention de partenariat entre la CCS et l'association « Des Notes aux Champs » - Versement d'une subvention – Année 2021
- Animations culturelles – Convention de partenariat entre la CCS et les communes membres volontaires – Année 2021
- Soutien aux événementiels – Programme 2021 – Versement d'une subvention au Foyer Georges de La Tour de Vic-sur-Seille pour l'exposition « Renc'Art »

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE - Rapporteur : Armelle BARBIER

- Opération d'investissement au sein des Multi-accueils du Saulnois – Demande de subvention auprès de la CAF de la Moselle – Programme 2021
- Installation d'une barrière électromécanique sur le parking attenant au Multi-accueil « Anis et Diabolo » et à l'école maternelle de Delme – Participation financière de la CCS
- Fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de la Communauté de Communes du Saulnois – Convention entre le Département de la Moselle et la CCS
- Charte Moselle Jeunesse – Signature de la Charte entre la CCS et le Département de la Moselle – Période 2019-2021

ACTIONS DE PRÉVENTION - Rapporteur : Michel HAMANT

- Prévention spécialisée – Signature de la Charte de la Prévention Spécialisée – Mission exploratoire sur les communes de Dieuze, Val-de-Bride et Vergaville

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE (PNRL) – VERSEMENT DE LA COTISATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021



Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement de la cotisation au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), pour l'année 2021, d'un montant de 1 000 euros.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉ COMMERCIALE D'AMELÉCOURT – CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE REJET DES EFFLUENTS DU SITE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

La zone commerciale d'Amelécourt est connectée, depuis sa création, au réseau d'assainissement de la commune de Château-Salins.

Pour encadrer les modalités techniques, administratives et financières relatives à ce raccordement, une convention tripartite entre la Communauté de Communes du Saulnois et les communes de Château-Salins et d'Amelécourt doit être signée.

Cette convention précisera notamment que :

- La Ville de Château-Salins autorise la commune d'Amelécourt et par conséquent

la Communauté de Communes du Saulnois (aménageur de la zone en question), à rejeter les effluents du site vers le réseau d'assainissement de la ville ;

- Une redevance d'assainissement sera facturée à chaque enseigne commerciale ou abonné venant s'implanter sur la zone, à raison du tarif en vigueur (2,20 € TTC le m³ actuellement) ;
- Les investissements éventuels liés aux grosses réparations seront supportés par chaque collectivité, selon les équipements situés sur son territoire.

DISPOSITIF « J'ACHÈTE MOSELLE SUD » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DES TERRASSES DE LA SARRE (AETS) POUR LE SUIVI ET LA GESTION DU DISPOSITIF

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « J'achète Moselle Sud » en 2020, la Communauté de Communes du Saulnois a établi une convention avec l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre de Sarrebourg (AETS) qui a géré l'ensemble des flux financiers de la plate-forme « J'achète Moselle Sud ».

Cette association a traité les 6 198 commandes provenant de plus de 2 724 clients pour un montant avoisinant 1 400 000,00 euros et réalisé l'ensemble des virements aux 320 commerçants adhérents au dispositif.

Ce travail a été chiffré par l'association à un montant de 15 000,00 euros. Cette aide logistique et technique ayant bénéficié aux intercommunalités du Pays de Phalsbourg, du Saulnois et de Sarrebourg Moselle Sud, ces 3 EPCI se sont engagés à accorder une subvention à l'association.

Pour la CCS, la quote part de cette subvention s'élèverait à 4 500€ soit 30%. La CC du Pays de Phalsbourg prendrait 20 % en charge soit 3 000 € et enfin la CC de Sarrebourg Moselle Sud participerait à hauteur de 7 500 € soit 50%.

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) – AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « HABITER-MIEUX-CONVENTION ANNÉE 2021



Afin de mettre en œuvre sa compétence en matière d'habitat, et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments, la CCS s'est engagée,

depuis plusieurs années, dans une démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX ».

Ce dispositif vise à **soutenir financièrement les propriétaires privés** qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le « Programme Habiter Mieux » est cadré par des conditions d'éligibilité définies par l'ANAH, principal organisme de subventionnement.

PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Deux dossiers ont été notifiés par l'ANAH pour mise en paiement suite à l'achèvement des travaux. Les propriétaires bénéficieront d'une subvention de 500 € de la part de la CCS, en sus des subventions nationales.

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT DE LA MOSELLE – CONVENTION DE MISSION ANNÉE 2021

Dans le cadre de notre démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX », la Communauté de Communes du Saulnois est conventionnée avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) pour :

- Réaliser des actions de repérage de sensibilisation et d'information sur le territoire quant à la problématique des logements énergivores et habitat indigne ;
- Conseiller techniquement les propriétaires occupants sollicitant des aides relatives à l'amélioration de leur logement ;

La Communauté de Communes apporte un soutien financier de 500 € par dossier préalablement validé par l'ANAH, à raison d'environ 50 dossiers par an correspondant à une enveloppe budgétaire de 25 000 € pour 2021.

Afin d'assurer la poursuite du dispositif et des aides financières auprès des habitants du territoire qui en font la demande, la convention avec l'ANAH doit être renouvelée au titre de l'année 2021.

- Assister administrativement les demandeurs dans leur montage de dossier.

Cette prestation d'accompagnement au bénéfice du territoire implique une subvention annuelle de 10 000 € au bénéfice du CALM, étant entendu que ce montant a d'ores et déjà été inscrit au budget 2021.

Afin de poursuivre la démarche, la convention avec le CALM est à renouveler au titre de l'année 2021.



CALM

Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle

REPRISE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE USAGÉES DES DÉCHÈTERIES – CONVENTION ENTRE LA CCS ET LVL PROXI

Une convention pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois pourra être conclue avec l'entreprise LVL Proxi qui récupèrera les cartouches d'encre usagées déposées dans nos déchèteries.

L'entreprise s'engagera à :

- Fournir gratuitement des bacs de collecte de cartouches d'imprimante ,
- Prendre en charge les coûts engendrés par la collecte (transport, conditionnement ainsi que le traitement des cartouches non réutilisables),
- Réaliser la manutention (installation, nettoyage et vidage des bacs) par son agent de collecte.

La rémunération est réalisée sur la base de 1€ HT toutes les 10 cartouches réutilisables jet d'encre et laser à l'issue du processus de tri.

En moyenne, une déchèterie collecte 220 kg de cartouches par an, ce qui représente une recette d'environ 31€/an.

Le paiement des recettes sera effectué en soutien à l'association Enfance et Partage.



LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES ENTRE LA CCS ET LES COMMUNES VOLONTAIRES DU TERRITOIRE

La CCS proposera de mettre gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent des pièges photographiques dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Pour en bénéficier, la commune devra avoir préalablement daté et signé la convention validée par le conseil municipal et avoir identifié un ou plusieurs sites de dépôts sauvages présents au sein de son territoire communal depuis plusieurs jours sans avoir pu en identifier les auteurs.

Dans le cadre de cette convention, la commune se chargera notamment :

- de la mise en place des pièges photographiques et des panneaux de signalisation des pièges aux endroits déterminés ;
- de contacter la gendarmerie de secteur afin de lui indiquer précisément l'emplacement (ou les emplacements) du (ou des) piège(s) photographique(s) ;

- des relevés photographiques durant la période d'installation et s'engage à une utilisation des données en interne et/ou avec la collaboration de la gendarmerie.

La commune s'engage à utiliser ce matériel dans le respect de la réglementation en vigueur et exclusivement dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

La convention est valable 2 ans et sera reconduite automatiquement, sauf dénonciation d'une des deux parties.

GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DISPOSITIF « 400 JOBS D'ÉTÉ » INITIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS

Le Département subventionne les communes et les EPCI signataires de la charte Moselle Jeunesse qui désirent employer des jeunes âgés de 17 ans à 25 ans, cet été.

Compte tenu des congés estivaux et des absences sur certaines missions, le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois souhaite bénéficier du dispositif 400 jobs d'été pour recruter 2 jeunes du 1er juillet au 31 août 2021 sur les fonctions suivantes :

- Un ripeur
- Un ambassadeur de la redevance incitative et du tri

L'aide départementale de 2 224 € par mois et par jeune employé (soit l'équivalent d'un SMIC chargé), est conditionnée par la production de la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).



ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTIELS - PROGRAMME 2021 – VERSEMENT AU FOYER GEORGES DE LA TOUR DE VIC-SUR-SEILLE POUR L'EXPOSITION « RENC'ART »

Le Foyer Georges de la Tour organise depuis 2001 une exposition « biennale » qui accueille à chaque édition une cinquantaine d'artistes pendant 17 jours. Cette édition marquera les 20 ans du projet.

Cette exposition a pour objectif la promotion de l'art et de la culture en milieu rural, de valoriser les artistes amateurs régionaux dans les domaines de la photographie, de la peinture, de la sculpture mais aussi des techniques innovantes.

Il est proposé de valider le versement d'une subvention au Foyer Georges de la Tour, à hauteur de 1 312,50 euros, dans le cadre de l'organisation de Renc'Art.



FESTIVAL DE FÉNÉTRANGE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCS ET L'ASSOCIATION « FESTIVAL DE FÉNÉTRANGE » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – ANNÉE 2021

Largement reconnu par le public et les médias, le Festival de Fénétrange, avec quarante-trois ans d'existence, est aujourd'hui le plus ancien festival lorrain dans son domaine de programmation.

Monsieur Benoît PIATKOWSKI, Président de l'association, a sollicité le soutien de la Communauté de Communes du Saulnois pour la programmation d'un spectacle : Concert de musique « Marie-Laure GARNIER, soprano, David KADOUCH, piano, Mathieu HERZOG, direction de l'Ensemble Appassionato », le vendredi 8

octobre 2021 à 20H à la Salle des Carmes à Vic-sur-Seille.

Le bureau communautaire devra se prononcer sur la convention de partenariat avec l'Association « Festival de Fénétrange » et la Communauté de Communes du Saulnois et approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à cette association.

FESTIVAL « MI, FA, SAULNOIS » – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCS ET L'ASSOCIATION « DES NOTES AUX CHAMPS » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – ANNÉE 2021

Le festival « Mi, Fa, Saulnois » porté par l'association « Des notes aux Champs » dont le siège se situe à Craincourt, souhaite mettre en valeur le patrimoine du Saulnois en organisant une dizaine de concerts dans différents lieux emblématiques de notre territoire.

Ces concerts permettront à tout public d'accéder à la culture musicale et de faire connaissance avec des formes d'expressions musicales variées (musique classique, jazz, rock'n'roll) et regroupera autant des musiciens confirmés qui font carrière que des musiciens amateurs...

Les concerts auront lieu à Château-Salins, Vic-sur-Seille, Dieuze, Delme, Craincourt, Jallaucourt et Aulnois-sur-Seille cette année avec des artistes comme Jean-Jacques Kantorow (violoniste et chef d'orchestre), l'ensemble Appassionato et des groupes tels que la Fanfare Couche Tard...

Le bureau communautaire devra se prononcer sur la convention de partenariat avec l'Association « Des notes aux Champs » et la Communauté de Communes du Saulnois et approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à cette association.

ANIMATIONS CULTURELLES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCS ET LES COMMUNES MEMBRES VOLONTAIRES – ANNÉE 2021

Dans le cadre de sa compétence culturelle, la CCS organise des séances de cinéma en plein air, des ateliers d'initiation aux arts visuels ou arts vivants...destinés aux habitants du Saulnois qui peuvent en bénéficier gratuitement.

Chaque animation est organisée avec le concours d'une commune membre qui peut s'associer ou non avec une association de son choix.

Pour contractualiser, plus formellement, ce partenariat entre la CCS et les communes volontaires à la co-organisation d'événements culturels, il est proposé de mettre en place, une convention cadre qui rappellera les obligations réciproques des parties et encadrera les modalités administrative, financière et contractuelle du partenariat.

Cette convention précise notamment que la CCS s'engage à :

- Coordonner l'opération avec les prestataires ;
- Financer l'opération ;
- À promouvoir l'opération par le biais de ses moyens de communication (Site Internet, bulletin communautaire, affiches, flyers, réseaux sociaux...)
- À accompagner les prestataires dans la préparation de la programmation.

En contrepartie, la commune accueillant l'animation s'engage à :

- Participer financièrement à hauteur de 150€ pour l'animation à réception d'un titre émis par la CCS ;
- Fournir gratuitement une salle ou un lieu adéquat aménagé de façon à assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement (chauffage, aération, éclairage, accessibilité, accès à des sanitaires dans le respect des normes de sécurité) pouvant accueillir la mise en place de l'animation ;
- Désigner un comité d'organisation (une

association, les membres du conseil municipal, syndicat...) en vue d'assurer le déroulement de cette dernière ;

- Faire figurer le logo ou le soutien de la Communauté de Communes du Saulnois sur les éventuels supports de communication qu'elle mettra en place ;
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes ;
- Justifier d'une assurance permettant de couvrir les bénévoles, les adhérents de l'association ou syndicat co-organisateurs et le public fréquentant l'animation ;
- Communiquer sur l'animation qui sera mise en place auprès des habitants de la commune avec des supports de communication mis à disposition par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- Se conformer à la fiche technique correspondant à l'animation fournie par la Communauté de Communes du Saulnois.

INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE ÉLECTROMÉCANIQUE SUR LE PARKING ATTENANT AU MULTI-ACCUEIL « ANIS ET DIABOLO » ET À L'ÉCOLE MATERNELLE DE DELME – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCS

Une barrière électromagnétique sera prochainement installée sur le parking bénéficiant au personnel du multi-accueil Anis et Diabolo et de l'école de Delme pour sécuriser et privatiser cet espace.

Le reste à charge pour le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) de Delme de 3 277,00 €.

Le multi-accueil aura besoin à minima d'une douzaine de badge d'entrée sur le parking

privatisé afin de maintenir la bonne organisation du service et son accessibilité (équipe encadrante, prestataire repas, services de la CCS).

Dans ce cadre, il est proposé de valider la participation de la CCS à hauteur de 25% du reste à charge après subvention soit un montant total de 820,00€ ainsi que la convention tripartite entre le SIS de Delme, la commune et la CCS définissant les modalités d'usage et de fonctionnement.

OPÉRATION D'INVESTISSEMENT AU SEIN DES MULTI-ACCUEILS DU SAULNOIS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF DE LA MOSELLE – PROGRAMME 2021

La CAF de la Moselle déploie en 2021 un « Plan Rebond » dont une des mesures vise à réduire le reste à charge en investissement pour les structures d'accueil collectif.

Dans le cadre de son programme d'investissement au bénéfice des multi-accueils, la CCS sollicitera la CAF pour une subvention d'un montant

de 25 650 € soit 50% du montant total des investissements prévu soit 51 300,00 € HT.

Les investissements porteront notamment sur la protection des pompes à chaleur des établissements mais aussi sur de l'acquisition de poussettes, clôture, rénovation de sols...

FONCTIONNEMENT DU RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS – CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE ET LA CCS

Dans le cadre du partenariat entre le Relais Parents Assistants Maternels de la CCS et le Département de la Moselle, une convention est signée chaque année. Celle-ci prévoit notamment la participation financière aux frais de fonctionnement du RPAM par le département de la Moselle soit 2 957€ pour l'année 2021.

En contrepartie, la CCS s'engage notamment à :

- Mettre en oeuvre un programme de formation annuelle au profit des assistants maternels agréés depuis plus de 5 ans ;
- Mentionner la participation du Département de la Moselle sur toutes les publications inhérentes à l'opération subventionnée ;
- Autoriser l'animateur à participer à des réunions du réseau des Relais Assistants Maternels de la Moselle.

CHARTRE MOSELLE JEUNESSE – SIGNATURE DE LA CHARTRE ENTRE LA CCS ET LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE – ANNÉES 2019-2021



Le projet Moselle Jeunesse du Département de la Moselle vise à construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources locales dans le

cadre d'un chartre spécifique.

Dans ce cadre, la CCS en lien avec le Département de la Moselle proposera de recenser les actions estivales du Saulnois à destination des 11-17 ans

sur le Saulnois et de mettre les intégrer à des supports de communication.

Par ailleurs, la CCS co-organisera une journée « Gaming » au foyer rural Georges de la Tour de Vic-sur-Seille, le 21 juillet 2021, financée par le Département de la Moselle.

A noter également que la signature d'une chartre Moselle Jeunesse permet de pouvoir entrer dans le cadre du dispositif jobs d'été sollicité par ailleurs.

ACTIONS DE PRÉVENTION

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE – SIGNATURE DE LA CHARTRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE – MISSION EXPLORATOIRE SUR LES COMMUNES DE DIEUZE, VAL-DE-BRIDE ET VERGAVILLE

Le Département de la Moselle a sollicité la CCS pour sa démarche de prévention spécialisée dans un territoire rural en faveur des jeunes de 10 à 21 ans. Le Département souhaite mener une mission exploratoire sur 3 communes rurales afin d'établir un diagnostic sur ce public.

Les communes de Dieuze, Val-de-Bride et Vergaville feront l'objet cette mission exploratoire du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

La CCS et les communes s'engageront à permettre à l'équipe de prévention spécialisée du Centre Mosellan de Sauvegarde et de l'Adulte (CMSEA) d'accéder à des locaux et ressources internes pour conduire leur démarche.

Il est proposé à l'Assemblée de suivre la feuille de route de la conduite de Mission Exploratoire

par la Prévention Spécialisée en Moselle et de signer la Charte de la Prévention Spécialisée en Moselle qui prévoit la prise en charge financière par le département de ce dispositif.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr